



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mai 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lorrez-le-Bocage, le **mercredi 18 mai 2022** sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire.

PRESENTS : M. Yves BOYER, Mme Marie-José QUESTEL, M. Claudy GALLOIS, Mme Brigitte REDON, M. Frédéric BALAGNY, M. Claude BICHEREL, M. Thierry CARRIA, M. Michel DENISOT, M. Christophe LABARRE, Mme LEGALLAND Maria, Mme Isabelle LIVIS.

ABSENTES EXCUSEES : Mme Cécile GREGOIRE donne pouvoir à M. Claudy GALLOIS, Mme Anaïs BARBE HAREL

ABSENTES : Mme Muriel BONNET, Mme Christine CANDUSSO

SECRETARE : Mme Maria LEGALLAND

Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2022 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le loyer pour le local situé 20 rue Emile Bru.

Le Conseil municipal donne son accord.

1 – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Plusieurs agents bénéficiant d'un avancement de grade pour l'année 2022, il convient de créer les postes suivants :

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 1 poste
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 2 postes
- Rédacteur principal 1^{ère} classe : 1 poste

Et de supprimer les postes suivants :

- Adjoint administratif 2^{ème} classe : 1 poste
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 2 postes
- animateur principal 1^{ère} classe

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

2 - LOCATION DU LOCAL SITUE AU 28 RUE EMILE BRU

Monsieur le Maire informe que le local situé 28 rue Emile Bru est vacant depuis mars 2020 (départ du docteur TIMSIT). La Communauté de communes a mis en place une bourse des locaux professionnels. Pour que ce local intègre cette bourse, il convient de fixer le prix du loyer.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du loyer à 440,00 € dont 120,00 € de charges.

Madame QUESTEL rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait été envisagé que ce local devienne un local associatif.

Madame LEGALLAND évoque les travaux envisagés sur les bâtiments de la rue du musée et propose d'utiliser le local du 28 pour y rapatrier certaines associations, les locaux actuels étant inadaptés.

Monsieur le Maire répond que les pièces ne sont pas vraiment adaptées pour les associations.

Madame QUESTEL précise qu'il y a des possibilités d'aménagement.

Monsieur BALAGNY demande quelles sont les responsabilités de la commune en cas de problème.

Monsieur le Maire répond que seule la responsabilité du Maire est engagée.

Monsieur CARRIA propose de demander des financements au Département pour les travaux.

Madame QUESTEL ajoute qu'il faudrait construire un projet en se rapprochant du Département, propriétaire de cet ensemble.

Monsieur BOYER répond qu'il est nécessaire de prendre des décisions et compte tenu de nos finances, il serait préférable que ce local ne reste pas vide.

Madame LEGALLAND rappelle que la maison du 30 rue de l'Eglise a été vendue et souhaite que cet argent soit consacré à des investissements et non au fonctionnement.

Monsieur BOYER répond que le produit de la vente de la maison sera bien évidemment employé pour de l'investissement et qu'il n'a jamais été envisagé de l'utiliser pour du fonctionnement.

Monsieur BALAGNY propose un bail plus court afin de pouvoir travailler en parallèle sur un projet.

Monsieur BOYER répond qu'il paraît difficile de signer un bail sur un an contenu du peu d'intérêt qu'il présenterait pour un éventuel locataire.

Le Conseil municipal, par 4 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS, 3 VOIX POUR, refuse de louer le local situé 28 rue Emile Bru.

3 - LOCATION DU LOCAL SITUE AU 20 RUE EMILE BRU

Monsieur le Maire informe que le local situé 20 rue Emile Bru est vacant depuis février 2021 (départ de Monsieur AUFRADET). La vente de ce local ne pourra se faire suite à une mention figurant dans l'acte d'origine de propriété.

Cependant, Une personne est intéressée pour louer cette boutique.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 400,00 € par mois (charges comprises).

Madame QUESTEL demande quelle est l'enveloppe fixée pour les travaux de remise en état du local.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de gros travaux.

Madame REDON ajoute que la future locataire se propose de prendre en charge les travaux et en contrepartie, elle ne paierait pas de loyer avant septembre.

Monsieur CARRIA rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait proposé un commerce de producteurs locaux et regrette de ne pas être entendu.

Monsieur BOYER objecte qu'aucune délibération n'a été prise à ce sujet et qu'une proposition ne débouche pas nécessairement sur une approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de louer ce local et fixe le loyer à 400,00 € par mois.

4 – FORFAIT SACEM POUR LA DIFFUSION

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité a mandaté les associations lorrésiennes pour l'organisation des manifestations se déroulant sur la commune et propose par conséquent de prendre en charge le forfait annuel SACEM à la condition que celui-ci ne dépasse pas 1000,00€. Pour cette année, les associations concernées sont :

- Maison Pour Tous
- L'Association Familiale
- La Cave du Jazz
- L'Espérance du Bocage
- Fêtes et Loisirs
- L'ASBG

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour prendre en charge le forfait SACEM à hauteur de 1000€ TTC maximum.

4 – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à deux décisions modificatives pour le paiement d'une pénalité concernant le prélèvement à la source en 2021 et pour le remboursement d'une caution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de modifier comme suit le budget communal :
 - o Section FONCTIONNEMENT :
 - Compte 6712 : +500,00 €
 - Compte 6288 : - 500,00 €
 -
 - o Section INVESTISSEMENT :
 - Compte : 165 : + 355,00 €
 - Compte 2152 : - 355,00 €

TOUR DE TABLE :

Madame LEGALLAND avait demandé à ce que l'église soit de nouveau illuminée.

Monsieur GALLOIS répond que les projecteurs sont cassés.

Madame LEGALLAND demande si des devis ont été demandés.

Monsieur GALLOIS travaille sur le dossier.

Monsieur CARRIA propose de mettre deux stops rue Emile Bru et avenue de la Gare afin de ralentir la vitesse des véhicules.

Monsieur le Maire répond que pour mieux inciter les automobilistes à la prudence, il vaut mieux maintenir les priorités à droite.

Madame LIVIS demande que les arbres de l'avenue du Général de Gaulle soit taillés car la fibre ne peut être installée chez certains habitants.

Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait et qu'il a déjà été sollicité à ce sujet.

Madame REDON informe que l'Association « Fêtes et Loisirs » organise une brocante le dimanche 5 juin 2022 et lance un appel aux bénévoles. Celle-ci se déroulera uniquement rue Emile Bru jusqu'à la route de Chaumes.

Monsieur LABARRE demande s'il existe un organisme spécialisé dans la sécurité routière.

Monsieur BOYER répond que l'Agence Routière Territoriale intervient pour les aménagements des routes départementales.

Monsieur DENISOT demande si le projet immobilier de la Croix Percée avance.

Monsieur le Maire répond qu'il doit rencontrer le 19 mai Monsieur TAMAZOUNT de la DDT pour nous éclairer sur ce projet et notamment sur la répartition des logements.

Monsieur le Maire précise que le projet architectural n'est pas finalisé.

Monsieur GALLOIS, lassé des critiques réitérées de certains administrés, propose d'augmenter les impôts l'an prochain afin de pouvoir recruter du personnel technique supplémentaire afin de pouvoir entretenir la voirie. L'effectif actuel est insuffisant pour faire face aux tontes, débroussaillage, ...

Monsieur le Maire répond qu'un article sera écrit dans la lettre de Lorrez à ce sujet pour inciter les habitants à entretenir le trottoir devant leur propriété.

Monsieur BICHEREL demande d'inscrire dans le programme d'éclairage public 2023, le chemin du Bois de l'Eglise et le 6 Hameau de Géfontaine.

Cette demande est acceptée et sera prise en compte en temps utile.

Monsieur BOYER informe qu'une médiatrice a été désignée par le Tribunal concernant le bail de la gendarmerie. Une réunion avec les différentes parties est prévue le 31 mai prochain.

Aucune remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 21H40.

